

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le 12 NOV 2015

DIRECTION
DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTES LOCALES

Service des affaires juridiques
et des élections

Bureau de la réglementation
et des élections

**ARRÊTÉ MODIFIANT
LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS RÉGIONALES
DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

**LE PREFET DU VAL D'OISE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code électoral et notamment son article R 41,

VU le décret n°2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique;

CONSIDERANT l'avis émis par le Président de l'Union des Maires du Val d'Oise en date du 23 octobre 2015;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion des élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00, sur l'ensemble des communes du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise ainsi que les Maires du département du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans chaque commune, **au plus tard le mardi 1^{er} décembre 2015.**

Fait à Cergy-Pontoise, le 12 NOV 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Daniel BARNIER